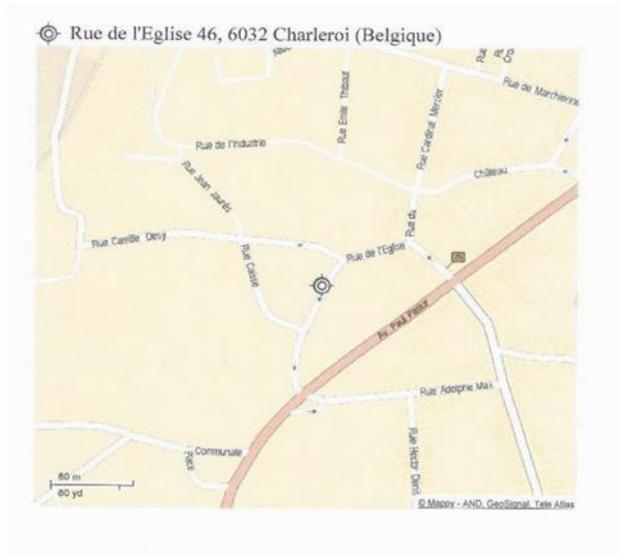
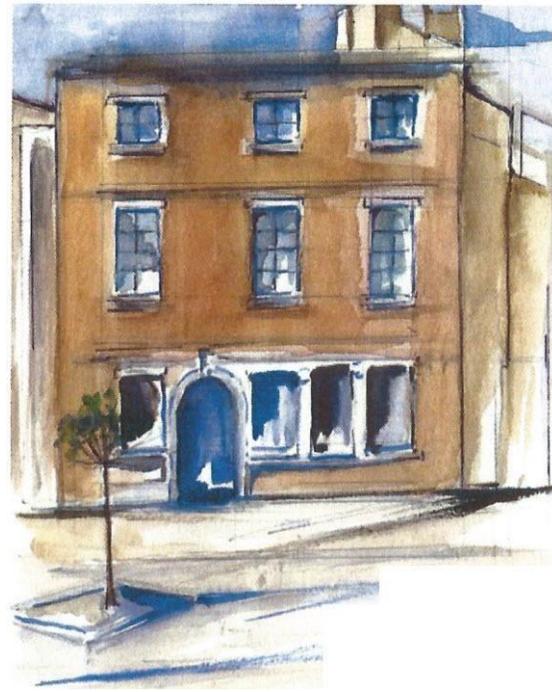


Localisation :



BUS TEC: 70, 170, 71, 173



Rue de l'Eglise 46
6032 MONT-SUR-MARCHIENNE
Tél. :071/36.79.90

Fax :071/36.79.92

www.lafamilleretrouvee.be

familleretrouvee@skynet.be

Service agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Affilié à la Fédération des Services
d'Accompagnement en Accueil Familial.



 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES
AIDE À LA JEUNESSE

Service d'Accueil en
Accompagnement Familial

SAAF

Accueillir un temps, aider une vie

Devenez famille d'accueil

**Nous vous remercions vivement pour votre
gentillesse !**



**Une aventure humaine formidable
ET POURQUOI PAS VOUS ?**

Le SAAF

Le Service d'accompagnement en accueil familial encadre les accueillants familiaux qui hébergent un jeune qui leur est confié par un mandant (Service de l'Aide à la Jeunesse, Service de Protection de la Jeunesse, Tribunal de la Jeunesse).

QUELS SONT NOS OBJECTIFS ?

Notre service recherche des familles qui s'engagent à accueillir un enfant durant plusieurs années.

Le service est présent à toutes les étapes du projet :

- réfléchir avec la famille à son projet d'accueil ;
- la préparer à l'accueil et cerner le fonctionnement familial ;
- organiser le pré-accueil ;
- accompagner l'accueil pendant toute sa durée.

Le service travaille également au maintien des relations du jeune avec ses parents.

Le service encadre aussi les accueils familiaux de fait (l'enfant est déjà accueilli dans la famille élargie ou de proximité).

QUI SONT LES JEUNES ACCUEILLIS ?

Des enfants et des jeunes, jusque 18 ans, qui ne peuvent pas vivre auprès de leurs parents.

QUI PEUT ACCUEILLIR ?

Toute personne, vivant seule ou en couple, avec ou sans enfant.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ACCUEILLANT FAMILIAL ?

L'accueillant familial doit être apte à exercer avec souplesse et tolérance des compétences éducatives et affectives qui offriront à l'enfant la sécurité nécessaire pour se construire. Elle s'engage à :

- respecter l'enfant, sa famille, son histoire ;
- collaborer avec les instances et le SAAF ;
- être partenaire d'autres intervenants (thérapeute, enseignants, etc.).

Pour grandir, l'enfant a besoin de ses parents et de l'accueillant familial.

L'ACCUEILLANT FAMILIAL REÇOIT-IL UNE AIDE FINANCIÈRE ?

Le Service assure la gestion administrative et financière aux côtés de l'accueillant familial.

Lorsque l'AGAJ octroie un taux d'entretien, le service en assure le paiement et les remboursements des frais spéciaux (frais médicaux, thérapies) qui couvrent globalement les frais inhérents à l'entretien de l'enfant.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, PRENEZ CONTACT AUPRÈS DE NOTRE SERVICE

